



ASTARTÉ

Association Transméditerranéenne : Femme et Cancer du Sein

Constituée sous le statut de la loi 1901 (J.O. du 5 mai 2012)

Siège Social : Centre Régional de Lutte Contre le Cancer François Baclesse

14076 Caen Cedex 05- France

www.astarte-cancer.org

La Chartes des Adhérents et des Donateurs

Préambule :

Dans une conception apolitique, cette association a pour but de susciter les échanges de nature à contribuer à la promotion, à la recherche, à l'enseignement et à l'essor de la Sénologie pluridisciplinaire. Cette association favorise l'entraide en faveur de la cause féminine. Elle rassemble et soutient les femmes dans la lutte contre le cancer du sein. Elle privilégie l'information sur le diagnostic précoce du cancer du sein, les traitements, le suivi psychologique et social, la qualité de vie des femmes pendant et après la maladie.

Sa territorialité comprend la France, les pays Méditerranéens, les pays du Proche-Orient, les pays de l'Asie Mineure et Centrale et les pays de l'Afrique subsaharienne.

Article 1 :

En Adhérent à l'**Association Astarté** comme membre actif ou comme donateur, vous contribuerez à soutenir ses actions et à stimuler ses engagements. Vous participerez à la réflexion collective dans le cadre de la vocation de l'Association. Vous deviendrez son Ambassadeur partout où vous êtes.

Article 2 :

L'adhésion à l'**Association Astarté** donne le droit à :

- Faire partie de l'**Assemblée Générale** de l'Association,
- Assister gratuitement à **La journée méditerranéenne contre les inégalités face aux cancers du sein** qui a lieu tous les ans,
- Participer aux activités et aux déplacements transméditerranéens de l'Association dans des conditions privilégiées,

- Accéder gratuitement aux « Ressources Educatives » de l'Association.

Article 3 :

Avantages fiscaux :

Un reçu fiscal vous sera adressé ouvrant droit à une réduction d'impôts selon la loi en vigueur.

- **Pour les Particuliers :** Une réduction d'impôt sur les revenus égale à 66% de la somme versée dans les limites du 20% du revenu imposable.
- **Pour Les professionnels et les entreprises :** Une réduction d'impôt égale à 60% du montant dans les limites de 5% du chiffre d'affaires HT, pour Les professionnels et les entreprises assujettis à l'impôt sur les revenus (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS).

Docteur Véronique BOUTE,



Présidente de l'Association Transméditerranéenne : Femme et Cancer du Sein

Unité de Sénologie
Centre Régional de Lutte Contre le Cancer François Baclesse
3 avenue général Harris
14076 Caen Cedex 05
France